

Mémoire sur

*Les enjeux liés aux levés sismiques
dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent*

Présenté par



Comité Zone

d' Intervention

Prioritaire Côte-Nord du Golfe

C.P. 340 Sept-Îles (Québec) G4R 4K6 Tél : 418-968-8798 Fax : 418-968-8830

Au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Ministère de l'Environnement du Québec

Mai 2004

Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe (ZIPCNG)

Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe est un organisme à but non lucratif dont le territoire est constitué de la côte nord du Golfe du St-Laurent soit de Rivière-Pentecôte à Blanc-Sablon en englobant l'île d'Anticosti. La ZIPCNG a pour mandat de veiller à l'éducation et à la sensibilisation de la population face aux problématiques entourant la côte nord du golfe du St-Laurent. Pour ce faire, le comité met sur pied des actions visant à protéger, réhabiliter et conserver les écosystèmes du golfe en collaboration avec les communautés et les autorités concernées.

Les intérêts de la ZIPCNG face au projet

Situées sur le territoire de la ZIPCNG, certaines des lignes devant être conduites dans le projet originel de GSI Corp prenaient place dans des milieux où les ressources ont déjà été fragilisées dans le passé par une autre activité, la pêche commerciale au poisson de fond. Alors que des efforts ont été mis en place pour veiller au recrutement des espèces de poissons de fond, notamment par l'application de moratoires successifs, il serait risqué de faire de l'exploration dans ce secteur. Pour l'instant, aucune preuve, hors de tous doutes possibles, n'a été faite concernant les impacts des levées sismiques sur les ressources halieutiques quant à leur cycle vital (Croissance, alimentation, reproduction, migration). Le retour possible de cette ressource signifierait un retour à la normale pour les écosystèmes nord-côtier et pour la population de la Minganie, le retour d'une économie qui leur a longtemps servi de seul moyen de subsistance.

De plus, le territoire est le théâtre d'une partie du cycle biologique de plusieurs mammifères marins dont deux sont jugées, au sens de la loi sur les espèces en péril, comme menacées soit, le rorqual bleu et le béluga du St-Laurent. Ces deux espèces, de même que de nombreuses autres, empruntent chaque année le territoire de la Minganie et de la Basse-Côte-Nord (moins fréquent pour le béluga) pour leur alimentation qui leur permettra de faire des réserves pour leur grande migration. Ces espèces, ayant déjà fait l'objet de chasse intensive (dynamitage des bélugas dans les années 30, chasse à la baleine), ne sont présentement pas en mesure de subir de nouveaux impacts susceptibles de nuire à leur cycle vital. Encore une fois, il n'a pas été prouvé hors de tout doute raisonnable que les activités d'exploration soient sans danger pour les mammifères marins. Les mammifères marins font aussi partie de l'économie Nord-côtière. Ils sont la raison même de la création de centaines d'emploi dans la région et un accroissement de leur population ne pourrait être que bénéfique pour la région.

Pour ces raisons, le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe recommande qu'un moratoire sur les levées sismiques dans l'estuaire et le golfe du St-Laurent soit mis en place afin de protéger les ressources biologiques d'impacts négatifs potentiels.

Acceptabilité de «l'activité»

L'activité que sont les levées sismiques, car il n'y a pas de projet en soit, n'est pas acceptable dans le golfe du St-Laurent.

Au niveau environnemental, comme discuté précédemment, il n'y a aucune preuve hors de tout doute que les ressources biologiques ne seront pas affectées à long terme.

Au niveau social, la tenue d'une telle activité ne permettra pas de créer de mouvement dans la communauté comme la rétention des jeunes dans la région ou la consolidation de la culture

locale. Aussi, trop de fois déjà, ces populations se sont fait miroiter de grands projets générateurs d'emplois qui n'ont jamais décollé. Ce qui veut dire qu'à la limite, cette activité pourrait être nocive pour le tissu social.

Au niveau économique, cette activité, si on observe que l'activité des levées sismiques, n'apporterait aucun avantage aux communautés. Les employés du bateau ne seraient pas de la région, le ravitaillement se ferait hors région et s'il s'avèrerait que les levées sismiques soient nocives pour les mammifères marins, ce serait un impact négatif sur l'économie déjà existante.

Pour ces raisons, le comité ZIP Côte-Nord du Golfe, dans un respect des valeurs du développement durable, recommande que des recherches plus approfondies soient menées afin de connaître les impacts réels de l'activité des levées sismiques sur les différentes dimensions du développement durable.

Les options potentielles des levées sismiques

Présentement, les informations présentées sur les appareils parlent d'«airgun array» dont la déflagration à la source est d'environ 220 décibels. Encore, selon les documents publiés sur le site du BAPE, le seuil de tolérance maximal pour les mammifères marins serait de 180 décibels. Pour pallier à cet écart, des mesures seraient mises en place afin de nuire le moins possible aux mammifères marins. Durant les audiences, les experts ont parlé du «No ramp up at night», des sentinelles avertissant la présence de cétacés et l'arrêt des instruments lorsqu'un d'entre eux serait aperçu à proximité du navire. Une autre mesure d'atténuation mentionnée a été l'évolution technologique potentielle des instruments de levée sismique.

Les levées sismiques, si on analyse tous les cycles de vie de toutes les espèces animales susceptibles d'être affectées par cette activité, devraient être interdites sur leur forme actuelle. Les besoins en connaissance sur la biologie des espèces sont impératifs à l'acceptation de la tenue de ce type d'activité. Donc, est-ce qu'il y a des modifications potentielles à apporter à ce projet? La réponse tient peut-être dans le calendrier de l'activité. Comme indiqué auparavant, le gouvernement américain effectue des recherches sur des technologies potentiellement moins nocives pour la vie aquatique. Ce rapport, qui devrait sortir en 2005, permettra une commercialisation des nouvelles technologies dans un délai allant de 2 à 5 ans. De ce fait, le travail devrait être reporté d'au moins trois ans, ce qui nous mène en 2007. On se doit aussi de voir le marché du gaz présent et futur. Le Comité ZIP n'est pas au fait des marchés, cela ne fait pas partie de son mandat, mais dans le cas où les prix seraient appelés à dépasser les taux d'inflation à venir, il serait intéressant d'attendre, pour l'environnement et pour l'économie québécoise.

Encore aujourd'hui, de nombreuses recherches sont en cours pour perfectionner les instruments afin de les rendre plus performants et moins dommageables envers l'environnement et principalement envers les cétacés. Ceci étant dit, à l'heure actuelle les États-Unis, qui ont les mêmes soucis de protection des mammifères marins que le Québec et le Canada, procède actuellement à des recherches qui devraient permettre la création de technologies beaucoup moins nocives pour la vie biologique marine. Il serait intéressant que ces nouvelles technologies puissent faire l'objet d'une obligation contractuelle dans le cas où des levées sismiques seraient autorisées par le gouvernement. Donc, l'attente de la commercialisation de ces instruments de nouvelle génération donnerait une certaine période de temps durant laquelle le promoteur d'un

projet de levées sismique pourrait approfondir la recherche sur les impacts potentiels de tels instruments dans le golfe du St-Laurent.

Pour ces raisons, le comité ZIP Côte-Nord du Golfe recommande la tenue d'un moratoire sur les levées sismiques tant que les technologies présentement à l'étude par le gouvernement américain ne seront pas disponibles commercialement et qu'elles soient prouvées comme étant non nocive pour la faune aquatique.

Le comité ZIP Côte-Nord du Golfe recommande aussi que des recherches sur la biologie animale marine soient effectuées pour permettre aux experts d'évaluer l'état réel des populations du golfe et que les impacts des levées sismiques soient analysés sur tous les stades de croissances des différentes espèces animales du golfe du St-Laurent.

Conclusion

Les levées sismiques sont une activité qui, si on regarde que l'activité en soit, ne donne aucun effets positifs. Que se soit sur l'environnement, l'économie ou la société, tout le monde y perd. Cependant, la tenue d'une telle activité tient à répondre à une question : «Est-ce que le Québec possède des réserves de gaz et/ou de pétrole, sur son territoire, susceptibles de servir au financement de l'état?»

À cette question, qui ne peut être répondue pour l'instant, nous désirons apporter une autre question : «Est-ce que le potentiel gazier et/ou pétrolier du Québec pourrait être tel qu'il remplacerait, pour les générations futures, les économies déjà en place qui seraient affectées par une telle exploitation?» Mais heureusement, à cette question et pour les fins de notre mémoire, nous connaissons déjà la réponse: Non! Ce type de ressource épuisable ne pourra offrir de l'emploi qu'à une infinité de gens et pour combien de temps? 10, 20, 30 ans? On ne peut le dire pour l'instant mais une chose est sûre, pour les familles qui voient la relance des régions éloignées par la venue de cette économie comme pour la société québécoise, les pertes sociales, environnementales et économiques seront plus grandes que ce qui pourra être généré en flux financier.

Enfin, nous terminerons sur cette note, en vous demandant s'il vaut vraiment la peine de détruire la réputation que le Québec et Hydro-Québec ont chèrement acquise en optant pour l'énergie hydroélectrique? Sommes-nous vraiment à l'avant-garde dans nos actions en disant au monde que le Québec s'était trompé et que pour assurer notre avenir énergétique nous devons désormais nous tourner vers des ressources non renouvelables?

C'est sur ces questions, comme nous vous l'avons recommandé précédemment, que le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe demande un moratoire pour aussi longtemps que les scientifiques, les promoteurs et le gouvernement ne pourront faire la preuve, hors de tous doute raisonnable, que toutes les sphères de la recherche et de l'exploitation gazière et pétrolière n'affecteront pas les ressources biologiques du golfe du St-Laurent ainsi que les économies locales et régionales qui en dépendent.